

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BAIXAS

Nombre de Conseillers
en exercice 23
présents 19
votants 23

Délibération N°061/2026

OBJET : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION SHITO-RYU KARATE-DO BAIXAS

L'An Deux Mille Vingt Six : le 15 SEPTEMBRE à 19h

Le Conseil Municipal de la Commune de BAIXAS dûment convoqué par le Maire, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de M. Gilles Foxonet, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 09 septembre 2026

PRESENTS : MM G. FOXONET – F. CASTANO – S. VIDAL – B. MAHDI – S. SOULIE – C. GITARD – A. DUHAMEL – S. BANYULS – D. LOIRET – J.P. BAQUE – C. DANOY – R. SORIA – V. POLLET – B. ESPERANCA – H. ESTRELLA – N. CROS – G. HOLLE – N. GUERRA – J. DU SACRE CŒUR DE JESUS.

ABSENTS EXCUSES : V. CLUPTIL procuration à V. POLLET – S. PARIS procuration à S. VIDAL – R. HOAREAU procuration à C. DANOY – E. MARTIN procuration à N. GUERRA

ABSENTS : /

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Stéphanie VIDAL

M. le Maire expose à l'assemblée que l'association SHITO-RYU KARATE-DO BAIXAS a sollicité la Municipalité pour l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 2 300 €, répartis comme suit :

- 1 800 €, correspondant au tiers du coût de la participation d'un professeur et de 2 athlètes sélectionnés pour participer à la coupe du monde de Karaté Shito Ryu à Yokohama au Japon du 25 au 27 septembre 2026.

Le coût de la participation (déplacement, logement, inscription) est de 2 000 € par personne. Le club envisage de participer à hauteur de 20%, sponsoring 20 %, chaque athlète à hauteur de 30% et sollicite une aide financière exceptionnelle de la part de la Mairie de Baixas pour les 30% restants. Ce qui représente 600 euros par participant, au total 1 800 €.

- 500 €, en supplément des 3 000 € de la subvention de fonctionnement attribuée au titre de l'année 2026, indispensables au fonctionnement courant de l'association en 2026.

LE CONSEIL MUNICIPAL

OUI l'exposé de son Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 500 € à l'association SHITO-RYU KARATE-DO BAIXAS,

DIT que les crédits sont inscrits au compte 65 du budget principal de la Commune 2026.

AINSI fait et délibéré à Baixas, les Jours, Mois et An que dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME

En Mairie, le 15 septembre 2026

Le Maire,

Gilles FOXONET



Date de transmission de l'acte: 18/09/2026

Date de reception de l'AR: 18/09/2026

066-216600148-DE_061_2026-DE
A G E D I